

Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
<http://laurentienne.ca/le-langagier>

ISSN 1201-7493

r

Équipe : Pascal Sabourin, rédaction
Isabelle Carignan, Amélie Hien, Valérie Raymond, Ali Reguigui, lecture d'épreuves
Catherine Prażmowska, mise en page

25^e année, N° 96, © décembre 2018

Dans ce numéro :

Bidoune / Blogueur/Bloguiste /
Carter (quelqu'un) /
Flaubert / Formater (les esprits?) /
Granter / Sevrer

Réflexion langagière :

« Si vous parlez à un homme dans une langue qu'il comprend, vous parlez à sa tête. Si vous lui parlez dans sa langue, vous parlez à son cœur. »

Nelson Mandela

♦♦♦

BIDOUNE

Une résidente de Ville-Marie (Témiscamingue québécois) se demande s'il existe un lien entre les mots **bidou** (voir *Le langagier* n° 94, février 2018), et **bidoune**, surnom que les Témiscamiens donnent au village du même comté, Laverlochère. Dans ce numéro 94, nous avons souligné deux emplois principaux de **bidou** : le nom propre **Bidou** désignant, à l'origine, le muletier, résultat d'une métonymie du nom donné au grelot porté par les mulets; aussi, le sens populaire d'argent répandu au Canada francophone. Bien qu'ayant une forme semblable, **bidou** et **bidoune** ne sont pas de proches parents.

Selon certaines sources, **bidoune** viendrait de l'arabe *bidun jinsiyya*, « sans nationalité », c'est-à-dire « personne sans-papiers ». En français, le terme s'applique surtout à des noms de lieux (toponymes). Il se rencontre dans le sud-ouest de la France où existe, par exemple, le *Centre équestre La Bidoune*, près de Carcassonne, et le *Lieu-Dit La Bidoune* (Ecosse, Basses-Pyrénées). Au Canada, près de Roberval, il y a le *Domaine de la Bidoune*

ainsi que le ruisseau de la *Bidoune*. Dans le Témiscamingue québécois, on trouve le lac de la **Bidoune**. Le mot **bidoune** appliqué à un lieu n'est donc pas une création de la langue populaire témiscamiennne. Mais il y a toujours la petite histoire...

On raconte que, dans le village de Laverlochère, une vieille fille surnommée **Bidoune** y tenait un établissement où s'y passaient des choses que le bon curé Arpin condamnait du haut de sa plus haute chaire. Par métonymie, le mot en serait venu à désigner l'agglomération. On pouvait entendre : « Samedi soir, on va danser à la **bidoune**. » Mais (et probablement pour rappeler l'histoire de la vieille fille du village), le terme était souvent associé aux parties privées d'une femme et prenait alors une couleur dépréciative et grivoise. Le comble de l'injure pour un joueur de balle de Laverlochère, c'était qu'on dise de lui : « lui, y sait pas jouer à balle : y vient d'la **bidoune sale**. » Pour plus d'information à ce sujet, allez au [https://fr.wikipedia.org/wiki/Laverlochère_\(Québec\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Laverlochère_(Québec))

BLOGUEUR / BLOGUISTE

Une lectrice attentive du *Langagier* se demande si le titre de **bloguiste** que se donne l'auteur de la citation reproduite en début de notre numéro 95 ne serait pas une impropriété. En effet, les dictionnaires usuels (même *Antidote!*) ne relèvent pas ce terme. L'*Office québécois de la langue française*, pour sa part, a déjà proposé, en 2000, l'adoption pure et simple du mot anglais *blogger*, proposition amendée en 2006 par l'addition de **blogueur**. Cela dit, la terminologie internaute évolue aussi rapidement que la technologie informatique elle-même. Une suggestion qui date de douze ans risque d'être

dépassée rapidement par l'usage.

Examinons d'abord le cas de **blogueur**. La prononciation de ce terme rappelle celle de l'anglais *blogger*, mais cela n'est pas son principal mérite. Ce néologisme devait respecter les règles de formation des mots en français. Donc, disparition du double « g » anglais et ajout de la terminaison *-eur* qui désigne, notamment, un agent engagé dans une action. Ainsi, la langue hôte a entamé la lente assimilation du nouvel arrivant, le faisant passer de *blogger* à **blogueur**.

En France, le mot **blogueur** a subi une transformation supplémentaire avec l'apparition de **bloguiste**. Voyez cette forme au :

<https://www.cordial.fr/dictionnaire/definition/bloguiste.php>.

Ce néologisme indique-t-il la direction que prendra la série issue de l'anglais *blogger*? Pour l'instant, permettons-nous de constater que la terminaison *-iste*, en français, semble rehausser l'activité du **blogueur** d'un cran.

La terminaison *-eur* sert surtout à désigner une personne qui exerce un métier ou une fonction (ex. : chanteur, camionneur, chauffeur, coureur, joueur, porteur, etc.). De plus, cette même terminaison est parfois associée à des mots qui expriment une certaine péjoration, notamment lorsque les mots expriment des caractéristiques personnelles peu estimées (chialeur, blagueur, menteur, harangueur, farceur, etc.). Par ailleurs, le suffixe *-iste* est généralement associé à des noms de professions : anthropologiste, biologiste, ophtalmologiste, pharmacologiste, radiologiste, etc. La nouvelle forme **bloguiste** ferait donc passer cette activité de la catégorie des métiers à celle des

professions. Qu'en pensent nos lecteurs?

CARTER (quelqu'un)

En Ontario francophone, on emploie peu ou pas le verbe **carter** dans le sens assez répandu au Québec de « demander une pièce d'identité ». Ex. : « La police est entrée dans le bar et a **carté** tout le monde. *L'Office québécois de la langue française* déconseille cet usage, lui préférant des expressions standardisées comme « demander une carte d'identité », « exiger de voir la carte d'identité ». Les dictionnaires usuels ne retiennent que le sens moderne et commercial du terme, soit « présenter qqch. sur une carte ». Le dictionnaire *Antidote* est l'un des rares ouvrages à attester le sens familier noté plus haut.

Une locution semblable existe en anglais : *to card someone (for identification purposes)*, verbe issu du substantif anglais *card*, lui-même emprunté à l'ancien français *carte*. Le français a aussi produit un dérivé de son substantif, le verbe **carter**, mais seulement au XX^e siècle, et dans le domaine commercial. L'emploi de **carter** qu'on rencontre au Québec est sans nul doute dû à la présence de l'anglais *to card*, mais constatons, encore une fois, que l'évolution d'une langue passe parfois par des sentiers qui soulèvent initialement la critique des puristes. Au sens technique relevé ci-dessus, les dictionnaires usuels pourraient bien, un jour, ajouter celui de se faire demander une pièce d'identité. L'usage aura le dernier mot.

FLAUBER

Le verbe **flauber**, aussi écrit *flôber*, est d'usage courant au Canada francophone bien qu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires usuels. *Antidote* le relève au sens de « battre, accabler de coups », et au sens figuré de « voler, dérober », et de « dilapider, flamber ».

Il s'agit d'un emprunt au haut-normand et au picard, *flauber*, « battre une céréale au moyen d'un fouet pour en extraire les grains ». Au Canada, le terme a gardé ce sens concret de « frapper » quelque chose, quelqu'un. « Ti-Thur **flaubait** sa jument à grands coups en montant la côte du village ». La langue populaire y a ajouté le sens figuré de « gaspiller, dépenser ». « Le vendredi soir, l'oncle Pluchon rentrait à l'hôtel Albert de Rouyn et **flaubait** sa paye de la semaine sur une grosse Molson et sur la grosse Berthe. » Cet emploi vient du fait qu'après avoir **flaubé** une céréale, il

en reste la paille, résidu de peu de prix. En ce sens, **flauber**, c'est réduire à rien une chose qui avait une certaine valeur à l'origine. « Elle a **flaubé** en quelques mois l'héritage chèrement amassé par ses parents durant toute leur vie. »

FORMATER (les esprits?)

Dans un texte polémique publié dans le *Nouvel-Observateur* (<http://feministesentousgenres.blogs.nouvelobs.com>), Éliane Viennot écrit : «...Et l'État soutient évidemment les ouvrages qui vont dans le sens du Code Napoléon : ce sont eux qui arrivent dans les classes et sont chargés de **formater les esprits** – des garçons pour commencer (l'État ne se préoccupe que d'eux jusqu'au milieu du siècle), puis des filles, qu'il fait bon aussi de convaincre de certaines vérités. »

Formater les esprits? L'expression est surprenante. Elle l'est parce que le verbe est soudainement appliqué à une réalité abstraite (la formation de la pensée) alors que le sens premier de **formater** concerne plutôt des objets concrets (**formater** un support informatique, **formater** des données). Nous avons ici un bon exemple du processus de création d'un nouveau sens d'un mot. L'auteure emprunte un mot appartenant au secteur technique (l'informatique), et l'injecte carrément dans un domaine abstrait, celui de la formation des esprits.

GRANTER

Un lecteur nous dit avoir entendu en Acadie le verbe *granter* au sens de « accorder, octroyer, donner ». N'est-ce pas un de ces vilains anglicismes qu'il faut fusiller sur-le-champ? Mais attention avant d'appuyer sur la gâchette...

Passons par l'anglais. Le verbe *to grant* signifie, entre autres, « accorder une faveur, conférer une aide, accorder des fonds dans un but spécifique, transférer une propriété par un acte notarié ». Le terme anglais vient de l'ancien français *granter*, une variation orthographique de *créanter* « accorder, octroyer ». L'emprunt anglais correspond à l'époque où Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, conquiert l'Angleterre (bataille d'Hastings, 1066). On trouve de nombreux exemples d'emploi de l'ancien verbe français *granter* et de *créanter* dans les *Chroniques anglo-normandes* de Francisque Michel (1836).

<https://archive.org/details/chroniquesanglo03michgoog/page/n7>

Granter appartient donc au patrimoine linguistique français. Néanmoins, reconnaissons que son usage au Canada est le résultat d'un emprunt à l'anglais moderne. Il faut alors se demander si la langue française a besoin de reprendre *granter* et *créanter* (créancer) alors qu'elle possède de nombreux substituts qui rendent bien compte des différents contextes visés par ces anciens termes? Il reste que si vous entendez, en Acadie ou ailleurs, « Le gouvernement a **granté** les sommes nécessaires », rappelez-vous que cette personne utilise un vieux mot français qui nous revient aujourd'hui par l'anglais. On appelle ce phénomène un aller-retour.

SEVRER

Au cours d'une conversation amicale, un interlocuteur nous demande si le mot **sevrer** ne deviendra pas de plus en plus à la mode au Canada à la suite de la légalisation du cannabis! L'affaire du cannabis ne nous intéresse pas ici, mais le terme **sevrer**, oui. Employé dans ce contexte, **sevrer** signifie « priver quelqu'un d'une drogue dont il dépend ». Ce sens médical moderne est rarement utilisé dans la langue familière d'ici. Le mot sert presque exclusivement à décrire le fait de **sevrer** un enfant, c'est-à-dire lui retirer progressivement l'accès au sein maternel.

Le verbe **sevrer** vient du latin *seperare* « séparer » (XI^e siècle). Il a d'abord signifié trancher une partie du corps humain. Dans la phrase anglaise 'He had his finger **severed**', le verbe exprime ce sens. Le verbe français a ensuite désigné l'action de « s'éloigner, se réparer » (par exemple, « se **sevrer** d'un lieu », XIV^e siècle); puis « partager » (« **sevrer** une terre pour la vendre ou la remettre en héritage », XVII^e); et enfin, le sens médical moderne (« **sevrer** un toxicomane de sa drogue », XX^e siècle).

♦♦♦

